

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2016314	Date d'inspection Le 04 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 2		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Adresse 26 rue du Parc Bouctouche NB E4S 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté toute au long de la visite. Les éléments suivants ont été vérifiés : -Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement -Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure Durant l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe les enfants jouer libres à l'extérieur.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 septembre 2025

Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 septembre 2025

Date